

# Sud Rail

## CONTRACTUEL-LE-S

### **Statutaires /Contractuel-le-s La Direction veut nous diviser, Restons uni-e-s derrière SUD-Rail !**



L'accord classification rémunération a apporté des repères communs en matière de classification pour tous les salariés, et des garanties sociales en cas de transfert. Pour la partie rémunération, la transposition à la SNCF était l'occasion pour la direction de faire converger la structure de la rémunération des cheminot-e-s contractuel-le-s et statutaires sur le modèle le plus protecteur et le plus équitable, celui qui avait fait ses preuves depuis des années : le Statut ! Au contraire, la direction a fait le choix de l'individualisation de la rémunération à outrance, pour casser les collectifs de travail, déjà abimés par la séparation des activités et diviser les cheminots en fonction de leurs contrats de travail.

Ne tombons pas dans leur piège, unissons-nous pour obtenir des droits et des garanties sociales pour tous et toutes, quel que soit notre contrat de travail, notre S.A, notre entreprise !

### **GAEX, La direction vole ENCORE les contractuel-le-s, seul SUD-Rail monte au créneau !**

Le mois de juin est souvent pour les cheminots ayant du mal à boucler les fins de mois, l'occasion d'avoir une paie un peu plus élevée grâce à la prime de vacances (GRAVAC) et à la prime d'exploitation (GAEX).

Si la somme pour la Gravac est la même pour tous, la Gaex, reprise dans le grh00252, propose deux taux en fonction de votre contrat.

Lors de la transposition, la direction a fait le choix unilatéral d'appliquer le taux le plus bas aux agents en CDI, évidemment sans mettre à jour ses référentiels.

Le problème est qu'elle a aussi oublié de tenir compte de la différence lors du calcul de rachat de perte d'opportunité des ex annexe A1 et surtout qu'elle indique dans le document de transposition que ces indemnités ne changeront pas après.

Cela représente plus de 60€ en moyenne par cheminot.e contractuel.le.

SUD-Rail a posé une alerte sociale sur ce sujet, affaire à suivre, mais la direction est avertie que nous irons jusqu'au bout ...

### **Une rémunération uniforme, des droits identiques !**

La direction, prise à son propre piège en individualisant la rémunération des contractuels à la suite des tensions sur le marché du travail engendrées par le COVID, s'est vu contrainte de proposer des salaires à l'embauche sur les dernières années bien supérieurs à ceux des agents au Statut et des « anciens » contractuels.

**La loi est claire : à travail égal, salaire égal !**

Les discussions sur la grille, ne doivent pas déboucher sur un simple « nettoyage » mais bien sur une refonte totale, en incluant TOUS les cheminots, sur la base du salaire le plus élevé par classe. De l'argent il y en a à la SNCF, allons le chercher !



### **Contractuel.les, une question sur tes droits ?**

**Par téléphone: 06.95.47.41.00**

*(Tous les mercredi et jeudi de 9H00 à 17H)*

**Par mail : [contractuel-le-s@sudrail.fr](mailto:contractuel-le-s@sudrail.fr)**

*(Tous les jours 24/24)*

